

Dossier à envoyer jusqu'au lundi 18 juin 2018

Appel à projets du roupe Auvergne de

En s'appuyant sur la proposition 11 du rapport Orsenna, le Groupe Auvergne de l'ABF lance un appel à projets, qui permettra de doter 3 projets, se situant dans l'un des quatre départements du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme, de 1000 euros chacun.

Présentation

Suite à la publication du rapport Orsenna, Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain, et pour répondre à la proposition 11, le groupe Auvergne de l'ABF propose de soutenir trois projets de coopération entre acteurs culturels en les dotant de 1 000 euros chacun.

Proposition 11 (rapport Orsenna, février 2018) : développer les partenariats entre les acteurs culturels territoriaux et nationaux pour renforcer l'accès des usagers des bibliothèques à l'ensemble de l'offre culturelle. Pour l'État, chaque opérateur ou structure labellisée devra établir un partenariat avec une ou plusieurs bibliothèques, notamment dans le cadre des projets EAC.

Les projets devront obligatoirement lier une bibliothèque à une structure scolaire ou universitaire et devront, au choix, relever d'un des trois axes suivants :

- · éducation aux médias
- éducation artistique et culturelle
- diffusion de la culture scientifique

Les projets retenus devront être mis en place dans le cadre de l'année scolaire et universitaire 2018-2019.

Répondre à l'appel à projets

L'ABF Auvergne souhaite encourager le plus grand nombre possible de projets et, par conséquent, n'entend pas éconduire les acteurs en édictant des critères contraignants.

Un dossier de candidature est à remplir :

- le télécharger au format PDF : dossier de candidature (PDF);
- le télécharger au format texte en bas de cette page.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 18 juin 2018. Ils doivent être adressés :

- par mail à l'adresse <u>auvergne.abf@gmail.fr;</u>
- ou par courrier à l'adresse postale suivante :
 ABF Auvergne, abritée par la Direction de la Bibliothèque universitaire de l'UCA
 1, boulevard Lafayette
 63000 Clermont-Ferrand

Un jury, comprenant une personnalité extérieure, étudiera l'ensemble des dossiers. L'ABF Auvergne s'engage à publier les résultats avant le 7 juillet 2018.

Le versement de l'aide sera effectué à la rentrée de septembre 2018, après signature d'une convention de partenariat entre les établissements et collectivités lauréats et l'ABF Auvergne.

Contact et renseignements

Mail: auvergne.abf@gmail.com.

Site internet : Groupe Auvergne de l'ABF (lien url).

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24

https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-du-groupe-auvergne-de-l-abf